

Arrêté 2019-260

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles D714-1 à D714-6 ;
- Vu** les statuts de l'université Lumière Lyon2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération de la Commission de la Recherche en date du 9 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er} : Madame Julia BONACCORSI, Professeure des Universités en sciences de l'information et de la communication, est nommée administratrice provisoire de l'équipe émergente « LADEC ».

Article 2 : Son mandat prendra effet à compter du 16 décembre 2019.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au sein de l'Université et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 4 décembre 2019


Nathalie DOMPNIER



Diffusion :

Présidence
Direction générale des services
DRED
DRH Enseignants
ICOM
Intranet
Intéressée